

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Service des Publics - Programme d'animations 2004 - Demande de subvention

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le Service des Publics du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie propose pour 2004 une programmation d'ateliers et d'animations adaptés à différents types de publics.

I - Public scolaire : Lors de chacune des trois expositions temporaires, des ateliers et animations seront organisés et permettront d'aborder :

- la photographie (Lartigue ou le plaisir de la photographie),
- les différents types d'expressions artistiques (Valère Novarina «le drame de la vie»)
- les mythes et légendes à travers la peinture (Peintures à histoires, mythes et légendes racontés par les peintres).

Par ailleurs, en section Archéologie, l'antiquité égyptienne et le monde gallo-romain seront traités grâce à deux livrets-jeux qui seront édités : «la mort et les dieux en Egypte» et «Costumes chez les Gallo-romains».

Le coût total de cette programmation est estimé à 28 000 € qui seront financés par la Ville de Besançon à hauteur de 14 000 € et par la DRAC Franche-Comté pour 14 000 €.

II - Publics issus de l'immigration en partenariat avec le Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD)

La médiation culturelle en faveur des publics issus de l'immigration sera poursuivie en 2004. Le programme est établi également à partir des trois expositions temporaires du musée. L'objectif est de permettre une découverte et une appropriation des langages plastiques, une valorisation des publics en difficulté, une meilleure insertion dans leur région d'adoption en les faisant participer à la vie culturelle.

Le coût total est estimé à 16 000 € qui seront financés par la Ville de Besançon pour 8 000 € et le FASILD pour 8 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce programme,
- autoriser M. le Maire à solliciter ces subventions qui seront inscrites à réception des décisions attributives de subventions, par décision modificative au budget de l'exercice courant en recettes au chapitre 74.322.74718.52000 et en dépenses au chapitre 011.322/6068.52000.

«Mme Claire CASENOVE : Nous avons tous en mémoire les travaux du Marché Beaux-Arts, la découverte des tombes celtes gauloises, et puis votre grosse colère et notre inquiétude par rapport à ces vestiges. A l'époque, pour désamorcer un petit peu l'affaire, vous nous aviez promis une exposition de ces vestiges et on attend toujours. Alors est-ce que celle-ci aura lieu et quand ?

M. LE MAIRE : D'abord par rapport à la découverte, c'était une grande joie. Ma grande colère s'est manifestée sur la façon avec laquelle tout cela a été traité.

Mme Claire CASENOVE : C'était quand même une grosse colère.

M. LE MAIRE : C'était une colère moyenne, mais depuis on s'est expliqué avec les archéologues. On doit pouvoir effectuer des fouilles dans une ville comme la nôtre où il est nécessaire d'être très rigoureux par rapport à ça mais dans des délais raisonnables. Vous savez, on peut affecter un peu plus de monde aux fouilles car à 10, on fouille 5 fois plus vite que quand on le fait à 2 et on a le même résultat au niveau des fouilles. C'est pour cette raison que j'avais piqué une petite colère, «colérette». Maintenant, Michel ROIGNOT auquel j'ai demandé de mettre en place l'exposition va vous en dire un mot. Elle va bien avoir lieu, elle n'est pas retombée au fond des fouilles, mais c'est un peu plus compliqué que ça à mettre en place.

M. Michel ROIGNOT : Oui Monsieur le Maire, cette exposition aura lieu mais on va la décaler un peu parce qu'il y a deux types de problèmes. Le premier a trait au personnel : nous n'avons plus de conservateur d'archéologie avec le départ en retraite du précédent ; une nouvelle personne est arrivée en janvier 2004 et elle consacre les trois - quatre premiers mois à faire le point, j'allais dire, à dominer un petit peu tout son sujet sur le fond archéologique de Besançon. Le deuxième problème concerne cette sépulture gauloise et le squelette qui avait été retrouvé et qui est en traitement et en expertise à Grenoble au CEA.

M. LE MAIRE : Il en est où ?

M. Michel ROIGNOT : Il est «traité» je dirais, donc il va être mis, dans le courant de l'année, en état d'examen, c'est-à-dire en état d'être présenté au public. Ce que nous souhaiterions, j'en parle justement avec la directrice du Musée mercredi, c'est qu'à l'occasion de son retour une petite manifestation soit organisée pour l'accueillir mais ça ne sera qu'un élément par rapport à tout ce que nous envisageons de faire plus tard.

M. LE MAIRE : «Le retour du gaulois». Mais, tu ne nous a pas dit quand aura lieu l'exposition d'archéologie.

M. Michel ROIGNOT : 2005 - 2006.

M. LE MAIRE : Pas plus tard quand même ! Ce serait bien qu'elle ait lieu en 2006, c'est une bonne date, fin 2006».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 7 avril 2004